

Perte de contrôle après le décollage, collision avec la végétation puis le sol, incendie

Aéronef	Avion Jodel D112 immatriculé F-PINB
Date et heure	25 août 2016 à 7 h 15 ⁽¹⁾
Exploitant	Club
Lieu	Saint-Rémy de Maurienne (73)
Nature du vol	Aviation générale
Personnes à bord	Pilote et un passager
Conséquences et dommages	Pilote et passager décédés, avion détruit

⁽¹⁾Sauf précision contraire, les heures figurant dans ce rapport sont exprimées en heure locale.

1 - DÉROULEMENT DU VOL

Le décollage est effectué de la piste 34 non revêtue de l'aérodrome de Saint-Rémy de Maurienne pour un vol local. Peu après le décollage, un témoin, situé à environ 600 mètres de l'extrémité de la piste et dans l'axe, voit l'avion passer à quelques mètres au-dessus de sa maison à faible vitesse. Le témoin précise que l'avion se cabre légèrement comme si le pilote voulait éviter les arbres. L'avion heurte des arbres puis le sol, et prend feu lors de l'impact avec le sol.

2 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

2.1 Examen du site et de l'épave

L'avion est détruit par l'incendie post-impact. L'épave est sur le dos.

La continuité des liaisons entre les commandes de vol et les gouvernes a pu être établie. La fragmentation de l'hélice et la dispersion de ses débris indiquent que le moteur délivrait de la puissance.

Il a pu être établi que le pilote était assis en place droite et le passager en place gauche.

2.2 Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques estimées sur le site étaient les suivantes :

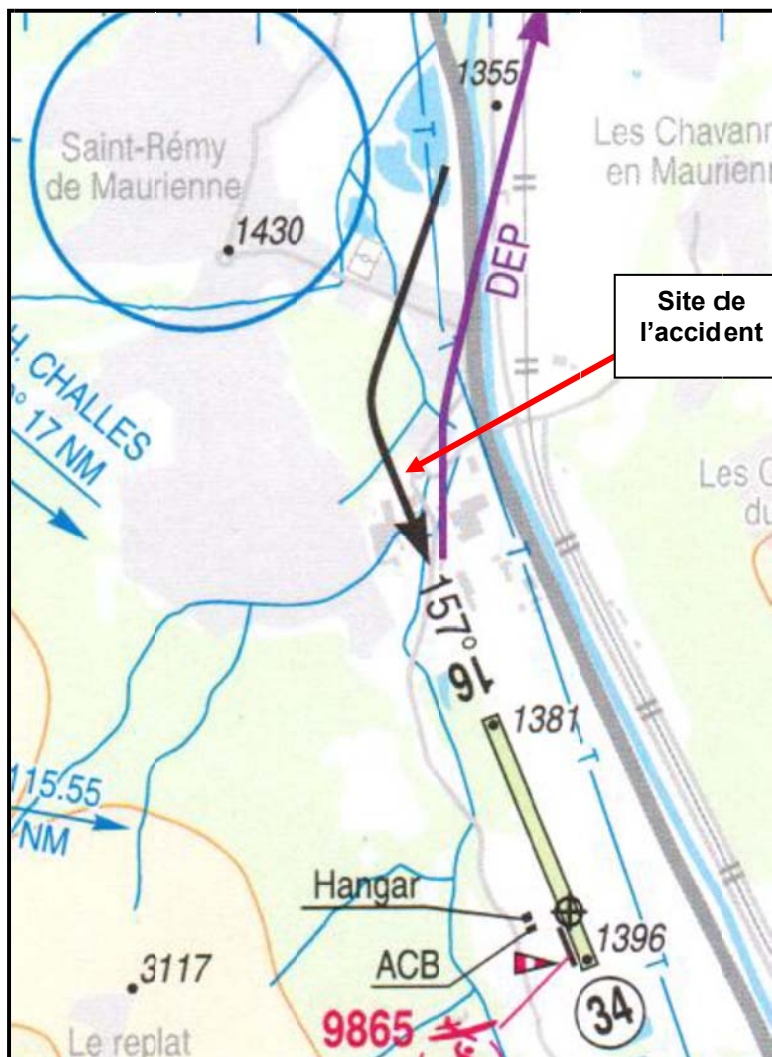
- au sol vent calme ;
- à 100 mètres de hauteur vent faible de secteur sud ;
- CAVOK ;
- température 15 °C.

2.3 Pilote

Le pilote, 70 ans, était titulaire d'une licence de pilote privé avion. Il totalisait 1 700 heures de vol dont une grande partie sur type, quatre dans les trois mois précédents, toutes sur type Il détenait également un brevet de pilote ULM multiaxes et une qualification d'instructeur ULM. Il avait récemment délivré le brevet de pilote ULM (multiaxes à train tricycle) au passager. Par le passé, il avait été le président du club.

2.4 Aérodrome

L'aérodrome de Saint-Rémy de Maurienne est un aérodrome à usage restreint. Il est réservé aux pilotes basés, ou possédant une qualification montagne « *roue* » ou autorisés par un instructeur montagne. La piste non revêtue 16/34 est longue de 757 mètres et large de 45 mètres. La carte VAC précise qu'après le décollage en piste 34, la trajectoire doit s'incurver vers le nord-est. Le lieu de l'accident se situe à proximité de la zone de changement de trajectoire.



Source : SIA

Figure 1 : extrait de la carte VAC de l'aérodrome de Saint-Rémy de Maurienne

2.5 Témoignages

L'encadrement du club indique que le pilote n'avait pas réservé cet avion par ailleurs réservé par un autre pilote pour la matinée. Le pilote et son passager étaient arrivés vers 6 h 45 à l'aérodrome. Ils avaient sorti les avions du hangar pour sortir le D112, puis avaient rentré les autres avions.

Des témoins indiquent que, depuis l'obtention du brevet ULM, le passager avait exprimé à divers membres du club son désir d'obtenir un brevet de pilote avion.

2.6 Avion

Le centrage était dans les limites définies par le constructeur mais la masse (552 kg) était supérieure d'environ 20 kg à la masse maximum autorisée (532 kg).

Le manuel de vol du D112 indique que pour décoller : « *il faut laisser l'avion se mettre en ligne de vol puis effectuer un léger cabré vers 55 km/h et de maintenir l'avion près du sol jusqu'à 100 km/h et alors se mettre en montée* ».

Il y est également mentionné que l'avion décroche à 55 km/h à une masse de 532 kg.

3 - ENSEIGNEMENTS ET CONCLUSION

L'accident est probablement dû à la réalisation d'un décollage au second régime

Le vol n'avait pas été porté à la connaissance de l'encadrement du club. Le fait que le passager avait émis le désir de passer un brevet de pilote avion et le fait qu'il était installé en place gauche, habituellement occupée par le pilote commandant de bord, incitent à penser que ce dernier avait planifié le vol pour lui faire découvrir le pilotage de ce type d'avion, utilisé pour l'instruction dans le club.

L'expérience du passager sur train tricycle a pu l'amener à effectuer une rotation plus franche en contradiction avec la procédure de décollage décrite dans le manuel de vol, mettant l'avion dans une situation de second régime. La faible hauteur de l'avion n'a pas permis au pilote d'en sortir et d'empêcher la collision avec les arbres puis le sol.

La masse au décollage supérieure à la masse maximale autorisée a pu contribuer à l'accident.